

Bourg Saint Maurice - Le 21/05/25

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL SYNDICAL

Objet : Compte rendu de la réunion du CS avec CIS du lundi 19 mai 2025

Présents pour CIS: Mr BERNARD, Mme WEIDER et Mr MAITRE

Suite au départ des pompiers et de la police, des vigiles ont été missionnés pour surveiller le site jour et nuit.

La mairie va mettre en place un arrêté de péril dans les jours à venir : Zone interdite d'accès.

La copropriété n'a actuellement plus d'eau ni d'électricité.

Le portail doit être réparé par AES, en attente de galets.

Lors du sinistre, Les pompiers se sont d'abord occupés de sécuriser les personnes, puis d'éteindre le feu qui s'est très vite propagé par les toitures.

Les experts vont passer dans la semaine (expert de la copropriété et expert d'assuré).

Pour l'expert d'assuré, le cabinet Macabies a été choisi.

Le rapport des pompiers est accessible, mail de CIS « Pour obtenir une attestation d'intervention des sapeurs-pompiers vous devez faire la démarche en ligne sur le site :

<https://demarches.adullact.org/commencer/demande-attestation-intervention-sdis73>

ou télécharger le fichier joint pour une demande par courrier. »

CIS informera les propriétaires de la résidence des démarches à suivre au fil des avancées du dossier, vérifiez bien que CIS dispose de votre mail actuel.

Le conseil syndical